

COMMUNE DE VIGNIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 08/2025

OBJET :

Approbation du Compte Financier Unique 2024

Conseillers en exercice	12	Quorum	7	Présents	9	Pouvoir(s)	2
Votants pour	10	Votant(s) contre	0	Abstention(s)	1		
Date de convocation		01 avril 2025					

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à 20 h 00,

le conseil municipal de la commune de VIGNIEU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Camille REGNIER, Maire.

Etaient présents : Camille RÉGNIER, maire, Ana-Paula DUMARTEREY, Alain MARION, Mickaël AUDOUAL, Christèle ZUCCOLO, adjoints, Hélène GROSSELIN, Stéphane MINCHIN, Patrick FERRARIS, Ingrid BOLDI

Etaient absents excusés : Olivier JULIA, Céline DUBOIS, Sébastien RIMBOD

Secrétaire de séance : Ingrid BOLDI

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de VIGNIEU, annexé à la présente délibération ;
 Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
 Considérant les éléments susvisés ;

Madame le Maire donne la présidence à Mme Ana-Paula DUMARTEREY afin de présenter au Conseil municipal le Compte Financier Unique 2024 qui se résume ainsi :

Section de Fonctionnement :	
Dépenses :	701 456.26 €
Recettes :	954 042.63 €
Solde d'exécution :	252 586.37 €
Excédent reporté 2023 :	167 240.07 €
Excédent global de clôture :	419 826.44 €
Section d'Investissement :	
Dépenses :	274 503.15 €
Recettes :	382 535.37 €
Solde d'exécution :	108 032.22 €
Déficit reporté 2023 :	-230 001.19 €
Déficit global de clôture :	-121 968.97 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	8 493.14 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	6 498.17 €
Résultat des restes à réaliser	-1994.97 €
Résultat global dégagé par la section d'investissement	-123 963.94 €

COMMUNE DE VIGNIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et avec l'abstention de Madame le Maire, n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE et ARRETE le Compte Financier Unique 2024 comme présenté précédemment,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes,

DONNE pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour copie conforme :

En mairie, le 14 avril 2025

Le (la) secrétaire de séance

Mme Ingrid BQLDI



Le président de séance
Mme Ana-Paula DUMARTEREY

